Septième Année. — N° 661 *Bureau du Journal* : rue de la Mairie, 6. Mercredi, 2 Octobre 1867.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau. 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
30 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du Quercy*, le *Mémorial*. *Pour l'arrondissement de Gourdon :* (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le *Journal du Lot* publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 2 Octobre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 30	69 05	98 »»
Du 1er octobre...	68 60	98 15
Du 2.....	67 95	97 75

BULLETIN.

Plusieurs journaux remettent en circulation le bruit d'une convocation immédiate des chambres, c'est-à-dire pour la première quinzaine d'octobre, au lieu de la seconde quinzaine de novembre. Les feuilles dont nous parlons appuient leurs conjectures sur la situation politique et sur l'urgence de la votation de certaines lois à l'ordre du jour.

Premièrement, la situation extérieure ne comporte aucune sollicitude pressente. On peut même dire que les complications tendent plutôt vers un ajournement réciproque. De ce côté, rien donc d'urgent ni d'obligatoire.

Quant aux affaires de l'intérieur, elles ne nous semblent pas non plus réclamer impatiemment des débats qui agiteront l'opinion sans peut-être produire tous les bons résultats que plusieurs en attendent. La réforme la plus nécessaire est, à notre avis, la réorganisation de l'armée. Eh bien ! c'est celle qui rencontrera peut-être dans le parlement le plus d'hésitations et de contestations.

Il faut songer aussi que les commissions d'enquête pour le projet relatif aux chemins vicinaux doivent se réunir dans le courant d'octobre, et qu'un grand nombre de sénateurs, de députés en font partie. C'est un très grave sujet de délibération. Il prendra assez de temps pour rendre sinon impossible, du moins difficile le départ prématuré des membres de nos grandes assemblées.

De ces réflexions rapides, nous concluons que la convocation du Sénat et du Corps législatif n'aura pas lieu avant le 15 ou le 20 novembre.

Ajoutons que, suivant toute probabilité, c'est le projet de loi sur l'armée qui viendra le premier en discussion.

On sait qu'une protestation contre l'arrestation « illégale » de Garibaldi, a été adressée par un certain nombre de députés au président de la Chambre. Plusieurs journaux font état de ce document. *La Patrie* leur répond ainsi :

« Garibaldi, député, ne pouvait être arrêté. Avant de l'arrêter, il fallait : Réunir le Parlement, saisir la chambre d'une demande en autorisation de poursuites, nommer une commission chargée de présenter un rapport sur la demande en autorisation, discuter les conclusions du rapport et voter sur ces conclusions. Voilà ce qu'il fallait. Ensuite, on se fût occupé de Garibaldi. »

L'entente est loin d'être établie entre la Prusse et le Danemark. On assure, en effet, que le cabinet de Berlin ne veut aucunement céder la 2e circonscription électorale du Sleswig ; il consentirait tout au plus à discuter la position future de Hadersfeld ou de Christianfeld. Nous voilà loin des concessions annoncées qui plaçaient la ligne de démarcation entre Alsen et Tondern.

Jusqu'à ce jour, dans les débats et dans les votes législatifs, le parti allemand, c'est-à-dire les hommes de liberté et d'indépendance, se placent sur le terrain des intérêts pacifiques et du progrès économique. Il y rencontre pour adversaires le vieux parti féodal et M. de Bismark.

Une preuve à l'appui de l'ardeur de cet homme d'Etat pour la défense des prérogatives royales : dans sa séance du 26, le Reichstag a adopté une résolution en vertu de laquelle la présidence fédérale, c'est-à-dire S. M. prussienne, ne pourra, sans le consentement du Reichstag, créer de nouveaux emplois de fonctionnaires ou augmenter les appointements existants.

La discussion a été des plus vives et M. de Bismark n'a adhéré que conditionnellement à cette résolution, attendu qu'il se refuse provisoirement à admettre que la qualité de fonctionnaire puisse être appliquée aux officiers. Nous ne craignons pas d'aller trop loin en prétendant que le parti féodal se rangera de l'avis de M. de Bismark.

Attendons la nouvelle Chambre prussienne et nous serons alors en situation d'apprécier les difficultés que l'esprit libéral se prépare à susciter au gouvernement de Guillaume 1er. Les élections primaires pour la chambre prussienne auront lieu le 30 octobre ; l'élection des députés est fixée au 15 novembre.

Rome continue à jouir d'une parfaite tranquillité. Cependant le gouvernement surveille les menées révolutionnaires. La police a opéré ces jours-ci plusieurs arrestations pour faits politiques. A Viterbe, elle a saisi toute la correspondance que les patriotes de cette ville entretenaient avec le comité national. A Rome même, on a incarcéré un nommé Bordacelli, employé du ministère des armes. Cet individu était en correspondance avec le comité et lui rendait compte de tout ce qui se faisait au ministère.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Naples, 26 septembre, soir.

Quelques centaines d'individus ont parcouru la rue de Tolède en criant : *Vive Garibaldi !* Ils se sont ensuite séparés paisiblement. D'autres agitateurs se sont dirigés vers le consulat de France, mais, un escadron de cavalerie leur ayant barré le passage, ils se sont dispersés. On a fait huit arrestations.

Florence, 26 septembre, 10 h. soir.

Jusqu'à ce moment, les dépêches ne signalent aucune nouvelle démonstration. M. Rattazzi a adressé au syndic de Florence une lettre qui remercie la garde nationale de l'empressement qu'elle a mis hier à sauvegarder l'ordre public.

Une dépêche de Messine annonce la mort de l'ancien ministre Natoli.

Florence, 27 septembre, 10 h. 20 du matin.

Le ministre de la marine est allé voir Garibaldi à Alexandrie.

Hier soir, la tranquillité n'a pas été troublée à Florence.

Des télégrammes de vingt villes constatent le maintien de la tranquillité générale.

Milan, 26 septembre, soir.

Des démonstrations ont eu lieu sur quelques points de la ville. Elles se sont dissoutes à l'apparition des troupes. Il y a eu soixante arrestations.

Gênes, 27 septembre, matin.

Hier soir, une seconde démonstration a eu lieu. Les troupes étaient stationnées sur les places principales. Les membres de la démonstration se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville pour envahir le magasin des armes, mais ils n'ont pu franchir le seuil de l'hôtel, par suite de la résistance de la garde nationale. La démonstration s'est ensuite dissoute. Il y a eu plusieurs arrestations.

Gênes, 27 septembre.

Ce matin, à 9 heures, Garibaldi a été conduit à Caprera sur un bâtiment de l'Etat.

Palerme, 26 septembre, soir.

La tranquillité est parfaite. Le parti d'action a déclaré publiquement de s'abstenir de toute démonstration pour ne pas fournir aux Bourbonniens un prétexte de commettre des désordres.

Modène, 26 septembre soir.

Une démonstration a eu lieu. Elle s'est dissoute sans l'intervention de l'autorité.

Turin, 27 septembre, soir.

Aujourd'hui, à 3 heures, une démonstration a eu lieu dans le but de présenter au préfet une pétition demandant la mise en liberté de Garibaldi et Rome capitale. Le préfet a répondu qu'il enverrait la pétition au ministère. La démonstration s'est dissoute.

Florence, 27 septembre, soir.

La *Gazette officielle* dit que le général Garibaldi ayant manifesté le désir de retourner à Caprera, le gouvernement, trouvant cette intention conforme à la sienne, y a aussitôt adhéré. Le général est parti de Gênes, ce matin, sur un navire de la marine royale.

Le même journal, parlant de la consignation de 21 sujets romains faite par le gouvernement italien au gouvernement pontifical, explique les faits qui ont donné lieu à cette consignation, et montre que les accusations formulées à ce sujet contre le gouvernement italien sont sans fondement.

On lit dans le *Movimento* de Gênes :

A son passage à Gênes, le général Garibaldi a écrit au directeur du *Movimento* le billet ci-après :

« Gênes, 27 septembre 1867.

» Dans la citadelle d'Alexandrie, il m'a été offert de me rendre en toute liberté à Caprera et sans conditions. Pour éviter toute équivoque je vous prie de le publier.

» Tout à vous,

« G. Garibaldi. »

Il y a lieu de croire, d'après divers renseignements, que Garibaldi, en retournant de gré ou de force à Caprera, ne renonce point à ses projets sur Rome. La preuve en est dans le manifeste suivant, lancé par le général de la forteresse d'Alexandrie, où il était, comme on voit, avec une grande mansuétude.

« 25 septembre.

» Les Romains ont le droit des esclaves, c'est-à-dire de s'insurger contre leurs tyrans. Les Italiens ont un devoir à remplir, celui de les seconder. Songez-y, le monde entier a les yeux sur vous. Poursuivez donc votre révolution belle et unitaire, alors même que l'on vint à arrêter encore 50 Garibaldi ! et nous dirons ensuite aux nations, la tête haute : nous vous avons délivrées du plus abominable de vos ennemis.

Signé : Garibaldi. »

Florence, 29 septembre.

Le *Courriere italiano* assure que, malgré l'éloignement de Garibaldi, le gouvernement italien continue les mesures de précaution prises sur les confins du territoire pontifical.

Extérieur.

DÉSORDRES A FLORENCE

Voici, d'après des informations transmises de Florence, le récit détaillé des scènes qui

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 octobre 1867.

LE PREMIER MOT

Par M. Alexandre Guèrin.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

I.

Il est dix heures du matin, mais, grâce aux faveurs de la neige, chaque maison semble dormir profondément, coiffée de son bonnet de coton et affublée d'une chemise dont la blancheur est éblouissante.

Chacun s'en va trottinant et le dos baissé ! Tout est sourd, tout est muet, et le vent crache des coups de lancette en plein visage.

A ce tableau, lecteur, vous grelottez et votre nez tourne au violet : vous êtes frileux, cela se voit ; aussi n'aurai-je pas la cruauté de vous retenir en plein air. D'ailleurs, notre plume, à nous autres, a quelque chose qui tient de la baguette des fées ou du sifflet qui préside aux changements à vue dans les pièces féeriques du *boulevart du crime*.

Or, nous voici tout à coup transportés dans un petit salon delicieux. Profitons de la métamorphose pour tout voir sans être vus, et rendons grâce à Dieu qui nous a protégés.

Une jeune femme tient dans ses bras un bel ange blond qui gazouille une prière en joignant ses petites mains roses. On s'oublierait devant ces douces créatures comme à l'aspect d'un tableau de Raphaël, représentant la Vierge et l'enfant Jésus.

Après la prière, l'enfant pose un baiser au front de sa mère bien-aimée, glisse doucement de ses bras, puis bondit et galope autour de la chambre en faisant un tapage épouvantable.

— Hé bien ! Paul, mon ami, dit la mère avec inquiétude, c'est mal d'agir ainsi : ne crains-tu pas de troubler le sommeil de ton jeune frère ? Et, en achevant ces mots, elle marche, légère comme une ombre, vers un petit berceau que nous n'avions point remarqué tout d'abord.

Le tapageur s'enfuit, honteux de son étourderie, et la pauvre mère, tremblante, attentive, l'âme suspendue au souffle de son nouveau-né, se penche comme pour épier un symptôme, comme pour recueillir un son qui doit s'échapper de ses lèvres. Mais bientôt l'enfant s'agite, soupire, ouvre ses petits yeux et salue d'un sourire le bon ange qui garde son berceau.... Puis, nous entendons le chaste babillage des baisers maternels... puis, au doux bruit de ces baisers un faible cri se mêle tout-à-coup. Ce cri, nous n'avons pu le comprendre, mais la jeune mère bat des mains et bondit comme l'espiègle qu'elle tançait tout à l'heure.

Il y a deux choses qui rendent fou : c'est le bonheur et le désespoir.

Pauvre femme ! Elle est folle ! Est-ce de joie ou de douleur ? Nous ne saurions vous répondre, car la sonnette vient de retentir et l'arrivée d'un étranger nous laisse spectateur en face d'une scène déserte.

Mais nos acteurs ne se font point attendre. La jeune femme s'avance suivie du nouveau venu.

— Oui, Monsieur, lui dit-elle avec transport, tout ce bonheur qui rayonne autour de moi comme un soleil levant, je le dois à un mot, à un seul mot !

— Sans indiscrétion, oserais-je vous demander s'il s'agit ici d'un mot que vous avez dit ou d'un mot que vous avez entendu ?

— Il s'agit d'un mot que j'ai entendu.

— Et ce mot ?...

— Ah ! voilà où commence véritablement l'indiscrétion. Aussi, Monsieur, pour pénitence, je ne vous le dirai point, ce mot.

— Du moins, me permettez-vous de chercher à le deviner ?

— Oh ! quant à cela, Monsieur ! je vous laisse le champ libre, et dès que vous aurez dit le mot, je vous l'avouerai franchement.

— Hé bien ! que sais-je moi ? Votre miroir vous a dit que vous êtes belle ?

— Non, Monsieur, je me soucie fort peu de mon miroir, je ne suis pas coquette.

— Selon votre habitude, vous avez sans doute accusé le temps de vous faner trop vite. Parce que vous êtes mère de deux charmantes créatures, vous vous croyez absolument vieillie et quelque poète vous a répondu ces vers tous frais éclos :

« A deux fleurs du matin, fleur du soir enchaînée,
Pauvre mère, pourquoi vous croire ainsi fanée ?
Vous inspirez l'amour et vous versez la foi.
— D'ailleurs, la rose blanche, enfant dites-le moi,
En est-elle moins rose, en est-elle moins blanche,
A cause des boutons qui naissent sur sa branche ? »

— En vérité, Monsieur, tout cela peut avoir son prix, mais je ne suis point coquette. En conséquence il faut changer vos plans si vous tenez à remporter la victoire. — Et puis, d'ailleurs, je vous dis qu'il s'agit d'un mot, d'un mot seulement, et vous me débitez toute une tirade !

— Un mot, un mot ! En vérité, Madame, la marge n'est pas assez grande. Et quel mot peut-être assez vaste pour contenir tout le bonheur dont votre âme est inondée ?

— Il est bien simple, ce mot, cependant.

— Je m'y perds !... un mot seul, c'est généralement si triste : comme *Adieu !* par exemple.

— Allons donc, Monsieur... vous finirez par arriver !

— Comment... ce mot ?...

— Ce mot a justement deux syllabes comme celui que vous venez de prononcer. Vous voyez que je suis indulgente ; ce petit renseignement vous facilitera les recherches.

— Ah ! Madame ! vous faites la méchante ! Aussi, soldat peu vaillant, j'aime mieux m'avouer vaincu que de prolonger le combat.

— Ainsi, vous abandonnez votre poste, Monsieur ?

— Oui, Madame; je l'avoue à ma honte.

— Hé bien, savez-vous ce que cela prouve ?

— Mon Dieu ! non, Madame.

ont eu lieu dans cette capitale le 25 septembre :

« La nouvelle de l'arrestation du général Garibaldi, s'est répandue hier, vers midi, dans la ville de Florence. Le convoi qui transportait le général, est passé par ici, vers les 11 heures du matin, mais sans s'arrêter à la station.

» Plusieurs députés de la gauche ont tenu une réunion dans laquelle on a décidé de faire une adresse au président de la Chambre pour qu'il proteste près du gouvernement, Garibaldi étant député.

» La ville est restée très tranquille tout le jour, sans que rien indiquât dans les rues la moindre agitation. Mais, vers les 6 heures du soir, un attroupement commença à se former sur la place de la Signoria, il prit bientôt une attitude menaçante.

» Le piquet de la garde nationale du corps de garde du Palais-Vieux, a été attaqué à l'improviste, et, cédant sous le nombre, il a dû abandonner quelques fusils aux mains des assaillants. On a dirigé contre le chef du poste, M. Sbolgi, un coup de stylet qui heureusement ne l'a pas atteint.

» L'attroupement s'est dirigé ensuite vers le grand commandement de la garde nationale, mais les soldats de la garde ont, par une courageuse résistance, fait échouer la tentative. On a tiré sur eux deux coups d'armes à feu qui n'ont blessé personne.

» De là, l'attroupement, à la tête duquel était un homme armé d'un sabre nu, s'est porté sur la place Santo Spirito et a lancé un grand nombre de pierres contre les fenêtres du palais Guadagni, habité par M. Rattazzi.

» Vu l'attitude menaçante de ce rassemblement, un délégué de la sûreté publique, ceint de l'écharpe tricolore a fait procéder, après les sommations exigées par la loi, à quelques arrestations.

» Pendant ce temps on tentait de forcer les portes de la questure et du télégraphe dont les bureaux se trouvent dans le palais Riccardi, et l'on envahissait la boutique de l'armurier Lacroix, dans la rue des Conti. On a enlevé de vive force les armes qu'elle contenait, même les armes de luxe. On dit qu'on a tenté de forcer la porte d'une autre boutique d'armurier, mais l'arrivée des bersaillers a tout empêché.

» Une pluie abondante est venue très à propos pour mettre fin à ces faits déplorables, qui ont malheureusement amené quelques sanglants épisodes.

» Un garde de la sûreté publique a été tué et trois autres blessés dans le corps de garde de la section Santo Spirito. »

L'*Opinione*, s'exprime en ces termes :

On a eu à déplorer, hier soir, de graves désordres à Florence. Ils n'ont heureusement pas amené les conséquences funestes que l'on craignait.

Le gouvernement, averti qu'on préparait une démonstration pour protester contre l'arrestation du général Garibaldi, avait donné les instructions que réclamait le maintien de l'ordre public.

Vers les 7 heures, des rassemblements populaires se sont formés en divers points de la ville. A la tête de chaque bande étaient des hommes armés de fusils. Plusieurs jeunes gens se sont jetés contre le poste de la garde nationale au palais de la Signoria, ont désarmé quelques soldats qui ont ensuite repris leurs fusils. Au palais Pitti, aussi on a désarmé quelques gardes. On a tenté de dévaliser près de ce palais, la boutique d'un armurier, mais on n'y a pas réussi. Il paraît qu'on a été plus heureux dans la rue des Martelli.

On entendait partout des cris séditieux. La troupe est accourue aux endroits menacés. Un homme armé d'un bâton a tenté de pénétrer dans le palais Riccardi, mais ayant laissé tomber son arme, il a été arrêté. Sur la place Santo Spirito on a brisé plusieurs vitres. La cavalerie, l'infanterie, les bersaillers parcouraient la place du Dôme, la rue Calzaoli, la place de la Signoria, pour les faire évacuer. On a fait de nombreuses arrestations, spécialement de personnes étrangères à Florence. Peu après neuf heures, une forte ondée a mis fin à toutes les démonstrations ; à l'heure où nous écrivons les rues sont désertes. On n'a eu a déplorer aucun malheur ; cependant l'épouvante a été telle que les magasins se sont fermés, même les cafés et quelques-uns des théâtres. Florence a presque l'air, ce soir, d'une ville menacée d'un siége.

Le gouvernement a immédiatement donné des ordres pour prévenir le renouvellement de semblables désordres, que Florence déplore comme contraires à la liberté et nuisibles aux intérêts politiques et matériels de l'Etat.

— Cela prouve que les hommes sont moins savants que les petits êtres qui n'ont rien appris encore ! Et ce mot, vous l'avez su pourtant, vous l'avez dit bien des fois !... — L'auriez-vous oublié !... — Ce mot, pour nous autres femmes, est tout un poème de foi, d'amour, d'espérance et de charité; il scintille comme une étoile sur les lèvres de nos enfants bien-aimés et resplendit comme une céleste auréole. Pour tous, la vie est un champ de bataille : l'homme verse son sang et la femme donne son amour, hé bien ! ce mot, c'est pour nous une récompense, un talisman, une croix d'honneur !.. et cette croix nous la portons saintement, car c'est Dieu qui nous la donne, et nos enfants qui la déposent dans notre cœur.

— De grâce, ce mot, dites-le moi, Madame !

— Non, Monsieur, je ne vous le dirai point; mais si vous daignez me suivre, vous allez l'apprendre de la bouche même de mon enfant !

Au dernier mot, le berceau gémit, deux petites mains s'agitèrent en folâtrant, une tête blonde apparut sous la frange des rideaux et une voix à peine éclose se mit à gazouiller : *Maman ! maman !*

— Et la jeune femme et l'étranger pleurèrent : — L'un des larmes bien cuisantes, car il n'avait jamais connu sa mère; l'autre des larmes bien douces, car c'était pour la troisième fois seulement que son plus jeune enfant la baptisait du nom de mère.

FIN.

LE TOUR DU MONDE
Sommaire de la 403e livraison

Voyage a la Nouvelle-Caledonie, par M. Jules Garnier, ingénieur civil des Mines 1863-1866. — Texte et dessins inedits.

Il y a eu encore le 26 septembre au soir, quelque émotion garibaldienne à Florence. Voici comment en rend compte le journal l'*Italie* :

A huit heures moins un quart, une bande de jeunes gens pour la plupart assez mal vêtus et précédés d'une centaine de gamins traversait la rue des Calzaioli, en chantant l'hymne de Garibaldi. Ils étaient suivis d'une foule de curieux.

Vers neuf heures, l'entrée de la rue Maggio, était interceptée par un grand nombre de jeunes gens, qui sifflaient les troupes échelonnées dans la rue. L'officier commandant la compagnie la plus voisine cria par trois fois : « *Al largo !* » comme le prescrit la loi. Le tambour battit la charge à la troisième sommation, mais le rassemblement s'était dispersé avant même que la compagnie se fût mise en mouvement. Les perturbateurs avaient pris la fuite par les rues adjacentes avec toute la rapidité possible.

A une certaine distance du poste, la foule se trouva arrêtée par un piquet de soldats ou de miliciens, et reçut, les sommations d'usage de se disperser. Elle n'en tint pas compte ; alors la troupe s'avança contre les récalcitrants et fit quelques arrestations. Plusieurs fois les séditieux cédèrent pour revenir aussitôt; et le désordre ne cessa que vers les 8 heures 1/2. A ce moment un soldat fut blessé et porté au poste. Pour dissiper le rassemblement ; l'officier commandant le plus petit des deux détachements dut ordonner la charge. En entendant les tambours battre la charge et en voyant les baïonnettes s'avancer cette fois résolument sur lui, le rassemblement se dispersa définitivement, et la rue Maggio put être de nouveau livrée à la circulation.

En dehors du centre il n'y a eu de désordre nulle part. Les faubourgs avaient conservé leur calme habituel.

M. Rattazzi avait quitté le ministère vers 6 heures et se dirigeait vers la place Santo Spirito, où il habite ; au moment où il traversait la rue Maggio, voisine de cette place, il a été averti qu'un rassemblement s'était formé devant sa maison, et se livrait à des démonstrations menaçantes. Il a changé naturellement de direction et il s'est rendu au palais Pitti, qu'il quittait quelques temps après, pour rentrer dans les bureaux du ministère.

La tranquillité la plus complète a régné aujourd'hui à Florence. (*Italie*, 26).

Cette nuit, à une heure, un personnage important est parti par un convoi spécial, pour Turin.

Le syndic de Florence, M. de Chambray-Digny, a publié aujourd'hui la proclamation suivante, qui a été affichée dans toutes les parties de la ville :

Officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale,

De tristes faits ont troublé Florence, hier. Au milieu de la population impassible et étonnée, un petit nombre d'individus ont tenté de porter le désordre dans la ville. Florence a envers l'Italie un grand devoir depuis qu'elle est le siége du gouvernement ; celui d'être la première à maintenir l'autorité de la loi et de ne pas permettre les violences, le tumulte et les mouvements désordonnés de la rue.

Gardes nationaux ! Le meilleur moyen d'empêcher qu'un second scandale se renouvelle, c'est votre présence. Vous n'avez jamais fait défaut. Donnez aujourd'hui une nouvelle et splendide preuve de votre patriotisme. A l'appel de vos chefs, accourez nombreux et compactes dans les lieux habituels de vos réunions. Montrons cette fois, comme toujours, que nous voulons et savons maintenir notre antique réputation de civilisation.

Cambray-Digny.

Florence, 25 septembre 1867.

Pour extrait : A. Laytou.

Voici comment la *Gazette Piémontaise* du 27 raconte l'arrestation de Garibaldi :

Le général Garibaldi a été arrêté la nuit dernière à Sinalunga, dans la maison de MM. Agnolncu, où il était couché. Un lieutenant des carabiniers, pénétrant dans la chambre du général, lui présenta un ordre d'arrestation signé Zoppi. Le général sourit et dit tranquillement : « On me l'avait bien dit ; mais je ne le croyais pas. Soit ! Où devez-vous me conduire ! « A Florence, lui fut-il répondu. » On l'emmena avec le major Basso, son secrétaire, del Vecchio et l'ingénieur Barberini et l'on alla prendre le chemin de fer à Lusignano. De là on se rendit directement à Pistoia. Quand le général s'aperçut que l'on dépassait Florence, il fit cette observation : « Nous ne nous arrêtons donc pas à Florence? » On lui dit qu'on avait ordre de le conduire à Alexandrie. Inutile de dire que le général fut traité avec beaucoup de respect. Pendant tout le trajet, il s'entretint avec une grande sérénété d'esprit avec ses (je ne dirai pas gardiens, mais bien ses camarades)

Le major Friggyssi, cet étranger qui a combattu pour l'Italie dans l'armée méridionale et qui a été arrêté et banni du royaume, a été conduit à la frontière suisse. On dit qu'à son domicile, il a été trouvé des papiers qui jetaient du jour sur le programme de Garibaldi. C'est ce qui avait motivé l'arrestation du général.

Il paraît que M. Rattazzi avait franchement déclaré à M. Crispi être décidé à faire arrêter le général Garibaldi. Lorsque M. Crispi lui a fait connaître cette résolution, Garibaldi n'y a pas ajouté foi et il n'a pas montré la moindre préoccupation.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Fouville :

« La dépêche qui nous transmet la nouvelle du départ de Garibaldi pour Caprera, garde le silence sur les garanties qui ont dû être obtenues de lui, et dont les journaux italiens parlaient ces jours derniers. Mais il est vraisemblable qu'avant d'ouvrir au captif les portes de la forteresse d'Alexandrie, le gouvernement italien a reçu de lui l'assurance formelle qu'il ne tenterait point de reprendre l'exécution de ses projets contre Rome. Il est permis aussi de voir dans la délivrance de Garibaldi, une preuve de la confiance du pouvoir dans le maintien de la tranquillité publique. »

PRESSE.

La *Presse* annoncait, hier, que le gouvernement français ne renonce à aucune des mesures qu'il avait prises pour protéger Rome. La *France* se croit en mesure de dire que la *Presse* est mal renseignée :

« En présence de l'attitude si résolue du gouvernement italien ; ajoute M. Rigaud, on ne voit pas quelles mesures le gouvernement français aurait actuellement à prendre pour protéger la sécurité du Saint-Siége. »

JOURNAL DES DÉBATS.

M. John Lemoine, s'exprime ainsi dans le *Journal des Débats* :

« Le gouvernement italien ne pouvait pas faire autrement que d'arrêter Garibaldi, mais ce n'est certainement pas nous qui lui jetterons la pierre. Tout le monde se sert de ce grand et glorieux innocent ; on lui fait faire des fausses entrées, mais il sait toujours sortir avec l'estime, le respect et le sourire de ses contemporains.

» Etant donnée la convention de 1864, le gouvernement italien, nous le répétons, ne pouvait pas tenir une autre conduite. Il était obligé d'arrêter toute attaque extérieure faite contre Rome. De sorte que c'est qui lui, se trouve protéger et garantir la Souveraineté du Saint-Siége ! Nous ne pouvons nous lasser d'admirer l'usage que l'on fait de l'indépendance et de la Souveraineté du Pape. Quand Rome n'a pas une garnison autrichienne, elle a une garnison française ; en ce moment, elle a, en réalité, une garnison italienne ; c'est le gouvernement qu'elle a excommunié et anathématisé comme spoliateur qui la protège contre une révolution. Le moment n'est pas loin où ce gouvernement sera chargé d'occuper et d'administrer les provinces qui entourent Rome. Le gouvernement ecclésiastique est incapable d'y maintenir l'ordre, et il sera trop heureux qu'on le délivre de ce fardeau. Le danger qu'il a couru et l'intervention par laquelle il en a été préservé, le rendront peut-être plus disposé à s'arranger avec ses protecteurs. S'il est vrai que le nonce résidant à Paris, soit allé remercier M. le ministre des affaires étrangères de l'arrestation de Garibaldi, il ne faut pas désespérer de voir le trône et l'autel se donner une mutuelle absolution. »

MONDE.

Le *Monde* trouve l'affaire d'Asinalunga, fort mytérieuse :

« Si Garibaldi, bien certain aujourd'hui qu'on l'arrêtera, se tient tranquille, comment se fait-il, fait observer M. Ravelet, qu'il n'ait pas eu plus tôt cette certitude ? Et si la parole de Garibaldi de ne plus rien faire contre le gré du gouvernement suffit pour convaincre M. Rattazzi, comment la parole de M. Rattazzi de s'opposer par la force aux projets d'invasion, n'a-t-elle pas, il y a huit jours, suffi pour convaincre Garibaldi ? Leurs serments ne se valent-ils point ? Est-ce que l'un d'eux passerait pour plus sincère que l'autre ? Est-ce que l'autre serait plus crédule ? Ce ne sont pas là des points noirs, mais ce sont encore des points obscurs qui auraient besoin de quelques éclaircissements. »

L'UNIVERS.

Donnons maintenant la parole à l'*Univers* :

« Garibaldi, écrit M. Roussel, a été à Caprera sur un bâtiment de l'Etat, c'était la fin prévue de sa tentative. Le général avait d'abord protesté qu'il resterait prisonnier plutôt que d'abandonner ses projets. Mais Caprera l'attirerait. Il n'a point résisté, et a donné son consentement à tout ce qu'on réclamait de lui. Il ne s'est vengé que par cette seule parole : « J'ai donné deux couronnes. Naples et la Sicile. On me rend la prison. »

» Il serait plus exact de dire qu'après avoir pris deux couronnes, il a été lui-même dépouillé de sa liberté. »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

Un journal de Paris croit pouvoir rééditer le bruit d'une dissolution du Corps législatif à l'issue de la prochaine session, et d'une convocation des électeurs du mois de juin 1868. Cette nouvelle, pas plus aujourd'hui qu'il y a six semaines, n'a aucune espèce de fondement.

— L'un des journaux les plus autorisés du parti d'action, le *Diritto*, publie la note suivante :

« D'après les nouvelles que nous avons reçues, nous pouvons assurer que les communiqués de la *Gazette officielle* et l'arrestation du général Garibaldi n'ont modifié à Rome ni les espérances ni les déterminations des patriotes les plus décidés. »

— L'amnistie est acceptée par le plus grand nombre des réfugiés espagnols. On écrit de Madrid, le 28 septembre :

« Ce matin est arrivé ici le général José de la Concha avec toute sa famille, le duc de Fernandina, le comte de Lerida et d'autres personnages notables. »

— D'après une dépêche télégraphique de Rome, du 30 septembre, un certain nombre d'insurgés armés parcouraient plusieurs localités de la province de Viterbe, du côté de San Stéfano. Ils seraient poursuivis par les troupes pontificales

— M. le marquis de Lavalette est parti hier de Biarritz, où doit également se rendre demain M. Rouher.

— Les obsèques de M. Louis Véron ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'un grand concours de notabilités politiques, artistiques, et littéraires.

— M. le duc de Persigny se rend à Pau auprès de sa femme et de ses enfants. L'honorable sénateur est attendu à Biarritz, vers la fin de la semaine.

— Depuis dimanche, le roi d'Italie est de retour à Florence; l'absence prolongée de S. M. avait ravivé les rumeurs d'abdication mises en circulation il y a quelques semaines et qui se trouvent être sans fondement. Sa Majesté souffre, il est vrai, d'une affection sanguine, mais sans que sa santé inspire la moindre inquiétude.

— On mande de Bruxelles que l'une des premières lois soumises aux chambres dans la prochaine session, qui s'ouvrira le 22 octobre, est celle relative à l'organisation militaire. Le projet du gouvernement conclut à un effectif de cent mille hommes et à l'établissement d'une réserve fournie par la garde civique.

— On écrit de Bruxelles : « Le général Prim est arrivé hier ici, venant de Genève; il a reçu du gouvernement l'ordre de quitter Bruxelles dans les deux jours. Il se dirige, assure-t-on, sur Paris.

— Contrairement aux suppositions de plusieurs journaux de Paris, une fenille de Vienne annonce que l'impératrice d'Autriche accompagnera l'empereur François-Joseph à Paris. LL. MM. habiteront le pavillon Marsan.

— D'après des avis du Mexique une visite domicilaire aurait été faite, par ordre de Juarez, chez le ministre de Prusse, baron de Magnus, pour y chercher des documents importants qu'on n'a pas trouvés.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue Financière.

Les préoccupations politiques tendent visiblement à reprendre le dessus dans notre public financier. Tous les bruits inquiétants trouvent un écho à la Bourse de Paris qui semble devenir chaque jour plus impressionnable et dont la crédulité est d'ailleurs, justifiée dans une certaine mesure, par la situation anormale que les événements de l'année dernière ont créée en Europe. Le marché a été par suite très agité et, malgré l'approche de la liquidation, malgré le découvert et le déport, malgré l'arrestation de Garibaldi qui a brusquement mis fin à l'agitation italienne au sujet de Rome, ce sont les offres qui ont prévalu et ce sont les baissiers qui paraissent devoir l'emporter en liquidation, moins, toutefois que le mystérieux acheteur de rentes dont les opérations ont duré jusqu'à mercredi, ne demande aux vendeurs des titres que la plupart n'ont pas. Dans ce cas, nous pourrions bien encore assister à un changement de scène, mais la tendance du déport à diminuer rend ce résultat peu problable.

La rente est en baisse de 20 cent. à 69, 02 1/2 après avoir fait au plus bas 69 fr. et au plus haut 69, 30.

L'Italien n'a encore regagné que 10 cent. à 48, 70 ce qui s'explique par l'incertitude où l'on est encore sur le succès final des projets financiers du cabinet Rattazzi.

Le mobilier a encore perdu cette semaine 41, 25. Il est côté actuellement 187, 50.

L'Espagnol a regagné 2 fr. 50 à 182, 50. L'Immobilière a baissé de 10 fr. à 95. Le Transatlantique se maintient assez ferme de 305 à 310.

Le Crédit Foncier perd 40 fr. à 1285 à cause de ses rapports présumés avec la société immobilière. Le Comptoir d'escompte est en baisse de 12, 50 à 655. Le Crédit industriel perd 5 fr. à 625.

Les chemins français, n'ont pas échappé à la baisse, malgré leurs excellentes recettes qui représentent encore pour la dernière semaine une augmentation totale de 1,812,000 fr. Le Lyon est en baisse de 15 fr. à 885, l'Orléans de 11 fr. 25 à 882, 50, le Nord de 8, 75 à 1146, 25. Le midi et l'Est perdent 5 fr. et l'Ouest 3, 75.

Les Autrichiens perdent 7, 50 à 478, 75 et les Lombards 6 fr. 25 à 376, 25.

Les Romains sont tombés à 49 fr. par suite de l'avis annonçant que le coupon estampillé des actions ne pourra pas être payé le 1er octobre.

La souscription aux nouvelles obligations du Suez qui sera close demain lundi s'opère dans les conditions les plus satisfaisantes. Un succès complet paraît dès aujourd'hui assuré.

La Bourse de Londres est très ferme. Les consolidés sont à 94 1/2 à 5/3; mais les Bourses de Vienne, Berlin et Francfort ont été faibles comme la Bourse de Paris. *(Havas.)*

Bulletin Agricole

On lit dans la *Gazette des Campagnes :*

La saison continue de marcher à souhait, tant pour les récoltes d'automne que pour les travaux des semailles. Les vendanges terminées dans le Midi et commencées dans le Bordelais, dans les Charentes et jusqu'à la Basse-Loire, auront lieu la semaine prochaine dans nos régions de l'Est : Bourgogne, Champagne, Franche-Conté, Lorraine et Alsace. Partout on accuse une notable amélioration opérée par les chaudes journées de soleil entremêlées de pluies d'orage qui ont régné depuis un mois.

Comme quantité, la récolte de 1867 sera de moitié inférieure à celle de 1866; mais en qualité on espère la classer au niveau de celle de 1864, qui fut très satisfaisante. 1866, de pluvieuse mémoire, nous a donné un vin que son acidité fit surnommer vin de Bismark, et qui est devenu moins mauvais que ne le pensaient ses parrains en lui donnant ce nom. Le vin de 1867 recevra, sans doute, un nom plus sympathique aux populations qui le récoltent en ce moment.

COURS DES VINS NOUVEAUX.

Vins de 1867 :

Narbonne,	1er choix,	25 à 26 —
—	2e —	22 à 26 —
Montagne,	1er —	20 à 21 —
—	2e —	18 à 19 —
—	léger	14 à 16 —

ORLÉANS (Loiret), 26 septembre. Cote officielle : vinaigre nouveau, de vin nouveau, logé, l'hectolitre 22 à 23 fr.

ROCHEFORT (Charente-Inférieure), 26 septembre. Il s'est déjà traité des vins rouges 1867, à 45 fr. la bordelaise, pris au sortir de la cuve, sans logement.

Les achats de vin rouge qui se font à livrer au sortir de la cuve sont traités par les négociants du pays en vue d'affaires ultérieures pour la France notamment.

SANCERRE (Cher), 26 septembre. Il s'est traité quelques pièces sur souche, à prendre au décuvage, de 58 à 62 fr. les 2 hectolitres (par des spéculateurs).

RODESSAN (Gard), 27 septembre. Les prix s'établissent, futaille, commission et port en gare non compris, comme suit :

Vin nouveau, premier choix, forte couleur, 20 fr. l'hectolitre; 2e choix, 18 fr. dito; 3e choix, 16 fr. dito.

HALLES ET MARCHÉS.

Il résulte des informations télégraphiques relatives aux halles et marchés que la baisse a fait de nouveaux progrès, samedi, dans la plupart des régions culturales et commerciales. Quelques places ont tenu les prix fermes ou même avec avantage sur la semaine précédente.

Les avis de Hambourg, de Londres, de Bruges, signalent également de la fermeté.

Marseille reçoit d'assez fortes quantités du Levant et du Hâvre, de la Baltique. Le 27 septembre, il est arrivé dans ce dernier port 238 sacs de blé expédiés d'Angleterre.

Sur le marché central et dans les départements, les avoines sont en baisse.

Le prix du pain, à Paris est de 1 fr. les deux kilogrammes. Il est question de rétablir la taxe officielle.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucine, n° 19, à Paris. 2

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
6	Diman.	se Fleur s Pl.	
7	Lundi.	s Bruno.	Latronquière, Souillac.
8	Mard.	s Marc.	Lacapelle-Marival.
9	Mercr.	se Brigitte.	Mauroux, Labastide-du-H.-M. Gourdon.

P. Q..... le 5, à 6 h. 27 m. du soir.
P. L..... le 13, à 1 h. 33 m. du soir.
D. Q..... le 20, à 9 h. 26 m. du matin.
N. L. ..... le 27, à 1 h. 12 m. du soir.

Par une circulaire, en date du 25 septembre dernier, le Ministre de la Guerre fait connaître que les militaires des dépôts d'instruction (officiers et troupe), actuellement en congé et qui devaient être rentrés le 1er octobre, sont autorisés à prolonger leur absence jusqu'au 31 dudit mois.

Par décret impérial, en date du 31 juillet dernier, M. Delzons, inspecteur des contributions directes, à St-Etienne, a été nommé directeur dans le département du Lot, en remplacement, à partir du 1er octobre, de M. Mongrédien, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, après 43 ans de services.

Depuis plus de onze ans, M. Mongrédien était directeur à Cahors. Ses bons services dans l'administration des Contributions directes lui ont valu, un avancement sur place. M. Mongrédien était d'un accès facile, d'un jugement sain; bienveillant envers ses employés, toujours soucieux de faire droit aux moindres réclamations des imposables, aussi doit-il trouver dans les regrets qu'il laisse, une douce satisfaction grandie encore par la sympathie que vient de lui témoigner le Conseil général :

Contributions directes. — Retraite de M. Mongrédien.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des contributions directes, dans laquelle ce fonctionnaire, à la veille de prendre sa retraite, fait ses adieux au Conseil et le remercie de la confiance dont il l'a toujours honoré.

Le Conseil s'impressionne des sentiments exprimés par M. le Directeur des contributions directes, et prie M. le Préfet de lui transmettre le témoignage de ses sympathies.

M. Froment, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Souillac (Lot), est nommé receveur à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).

Les notables commerçants de l'arrondissement de Cahors, se réuniront, le 13 octobre prochain, à 2 heures précises du soir, dans la salle du tribunal de commerce, pour procéder à la nomination d'un juge suppléant, en remplacement de M. Cangardel (Paul), nommé juge.

Par décision du Conseil académique, la rentrée des classes, au Lycée impérial de Cahors, a été fixée au lundi 7 octobre.

Les élèves pensionnaires devront être rentrés ce jour, à 8 heures du soir.

La Messe du Saint-Esprit sera célébrée le lendemain mardi, à 8 heures, les élèves externes devront y assister comme les internes.

Les classes commenceront à l'issue de la Messe.

Il y aura le même jour dans toutes les classes, une composition qui comptera pour les prix d'excellence.

La rentrée des classes, à l'Institution Valette (Maison Henri IV), a été fixée au 8 octobre.

La foire de Cahors, 1er octobre, a été peu importante. Il y a eu beaucoup de lenteur dans les transactions. Les bœufs gras y étaient nombreux; mais la qualité laissait à désirer, aussi la vente de ces derniers ne s'est faite qu'en partie. Les bœufs d'attelage étaient mal assortis. Les salers et la petite race d'Auvergne abondaient. La race limousine était peu nombreuse et les prix élevés. Veaux et bouvillons moins abondants qu'à la foire de septembre, prix plus élevés. Les moutons gras étaient peu nombreux, les prix sont toujours élevés. Les troupeaux maigres, s'y faisaient remarquer par leurs bonnes qualités.

Voici les prix des grains :

Froment,	25 »	à	26f 40	l'hect.
Méteil,	19 50	à	20 —	—
Seigle,	18 30	à	18 50	—
Maïs,	15 32	à	15 50	—
Avoine,	10 20	à	11 —	—
Pomme de terre,	2 70	à	3 —	—

La hausse sur les céréales se maintient.

Les châtaignes nouvelles ainsi que les noix ont fait leur apparition sur le marché.

On ne saurait trop recommander aux parents de ne pas laisser folâtrer les enfants dans les rues, par ces temps de vendanges et d'encombrement. Samedi dernier, l'enfant Avezou, rue du Portail-au-Vent, taquinant un bœuf avec une bouteille, a reçu un coup de pied qui lui a brisé la bouteille dans la main. Il en est résulté une blessure, qui heureusement est sans gravité.

Il est prudent de ne pas sortir la nuit sans lumière; c'est ce qu'avait oublié, hier au soir, la femm Bonnet, de Labarre, qui descendant, vers neuf heures, dans son jardin, pour chercher du linge, se heurta contre une pierre et se démit l'épaule droite, qui a été remise immédiatement en place, par un médecin appelé.

C'est le plus souvent par imprudence qu'arrivent les accidents de voiture. Ainsi, hier au soir, le sieur B... se disposant à rentrer de St-Cirice à Cahors, avec une voiture attelée d'un jeune cheval, avait négligé de le maintenir. L'animal est parti trop vite et le sieur B..., effrayé, voulant descendre de la charette a été précipité sous les roues qui lui ont brisé les os du bras et de l'avant bras, ainsi qu'une côte. L'état du malade est grave.

Comme nous l'avions annoncé, un détachement du 82e de ligne et le 5e bataillon de chasseurs, sont passés hier et aujourd'hui à Cahors. Demain, 3 octobre, l'état-major du 5e bataillon de chasseurs arrivera dans notre ville.

FÊTE AGRICOLE DE VAYRAC, LE 6 OCTOBRE 1867.

PROGRAMME DE LA FÊTE :

A l'issue de la grand'messe, Mât de Cocagne et amusements enfantins;

A 2 heures de l'après-midi. — Distribution solennelle des prix;

A 3 heures. — Pièces comiques, jouées par des jeunes gens de la ville;

A 4 heures. — Courses aux Anes, aux Sacs, Jeu de l'Oie, Tourniquet et autres divertissements;

Le soir. — Ballon, brillant Feu d'Artifice, grande Illumination, Retraite aux Flambeaux.

En un mot, rien ne sera négligé pour amuser et intéresser le Public.

Les délégués du Comice,

MM. DUNOYER, MATERRE, fils et BARHIER.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

28 7bre Barry (Marie), rue Mascoutou.
29 — Constant, (Coustance-Marie), rue Brives.

Mariages.

30 7bre Garrigues Papillé (Jean), et Massip (Jeanne).

Décès.

29 7bre Amadieu (Marguerite), 72 ans, hospice.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 29 septembre 1867.

15 versements dont 1 nouveau	1,590 »»
7 remboursements dont 2 pour solde	866 42

Pour la chronique locale · A. Laytou·

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 21 septembre 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evacuation de la forteresse de Luxembourg. — Le Congrès de la paix, à Genève. — Paillettes et voiles blancs, nouvelle (suite). par M. Jules de Wailly. — Exposition universelle : le tourneur musulman du caravansérail égyptien: — les nouveaux canons de la flotte; — le pavillon mauresque de la section prussienne. — Revue litteraire. = Congrès médical international. — Le chalet Waaser; — le pavillon japonnais. à l'Exposition universelle. — Chronique musicale. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Billault:
Gravures : Évacuation de la forteresse de Luxembourg; défilé du dernier bataillon de la garnison prussienne. — arrivée sur la place Guillaume des chasseurs du contingent luxembourgeois. — Le Congrès de Genève : Manifestation populaire devant l'hôtel Fazy; — ouververture du Congrès de la paix, au palais Électoral. — Exposition universelle : le tourneur musulman du caravansérail égyptien; — les nouveaux canons de la marine; — le pavillion mauresque de la section prussienne — le chalet Waaser, dans le parc; — Galerie des machines : le Japon. — Chevreuils aux aguets, dessin de K. Badmer. — Monument élevé à la mémoire de M. Billault. — Rébus.

Exposition universelle illustrée.

La 42e Livraison de l'*Exposition universelle illustrée,* publication autorisée par la Commission impériale, vient de paraître. En voici le résumé :

I *La Taxidermie* (1 grav.), par M. H de la Blanchère. — II. *Les Eventails* (1 grav.), par M. Louis Énault. — III. *Costumes mexicains* (1 grav.), par M. E Dréolle. — IV. *Le Wurtemberg* (1 grav.), par M. J. Laurent-Lapp. — V. *Le Massacre des Mamelucks, tableau de M. Bida* (1 grav.), par M. Alfred Assollant. — VI. *Les tableaux de M. Breton* (2 grav.), par M. Olivier Merson. — VII. *La Relieure* (1 grav.) par M. Asseline. — VIII. *La Rue des Pays-Bas* (1 grav.), par M. Victor Cosse. — IX. *Une Vue du Jardin central* (1 grav.), par M. Fr. Ducuing. — 10 gravures.

Paris, 106, rue Richelieu. — Un numéro 50 cent. — Par la poste, 60 cent. — 60 fr. les 60 Livraisons. — Paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Départements.

Les truffes ont fait, depuis quelques jours, leur apparition sur les marchés de Périgueux, dit l'*Echo de la Dordogne,* mais elle n'ont encore aucun parfum.

Nous lisons dans *Echo de la Dordogne.*

Voici un procès qui offre une situation bien émouvante. C'est là une tragique histoire qui vaut la peine d'être racontée : elle nous montre une mère expiant cruellement le tort d'un premier mouvement qui, quoi qu'on en dise, n'est pas toujours le bon.

Une femme Dufour, mariée depuis plus de quinze ans, met au monde un enfant : c'était le cinquième. Elle l'enfantait dans les larmes, car elle était veuve seulement depuis sept à huit mois. Elle s'effraye de cette nouvelle charge; et, dans un moment de découragement, elle envoie son enfant à l'hospice d'Agen, en ayant soin toutefois de lui attacher au cou un morceau d'indienne, dont elle conserve un autre échantillon, et qui devait lui garantir l'identité de son enfant.

Quelques jours plus tard, la nature reprenant ses droits, la mère se rend à l'hospice d'Agen et demande des nouvelles de sa fille.

Les sœurs, après s'être assurées de l'identité de l'enfant, à la marque du morceau d'indienne, indiquent à la mère que sa fille a été mise en nourrice à Seyches, chez une femme Gaillard.

La mère court à Seyches, se fait indiquer la femme Gaillard, et trouvant là un enfant de l'âge et du sexe du sien, le prend dans ses bras, l'embrasse, ne doutant pas un seul instant qu'il ne fût à elle.

« Je reviendrai, bientôt, dit-elle à la nourrice, ayez-en bien soin. »

Et en effet la mère renouvelle ses visites, ne manquant pas chaque fois d'apporter des vêtements, des aliments, des secours de toute sorte.

Au bout de trois ans, la femme Dufour emmène sa fille à laquelle elle donne place au foyer domestique au milieu de ses autres enfants. Elle a même pour elle de ces soins plus tendres que les mères prodiguent, dit-on, à leur dernier né. Une certaine aisance ayant succédé à la gêne, Louise Dufour, — c'est ainsi qu'on l'appelait chez sa mère. — s'en ressentit; elle reçut une éducation plus soignée que celle qui avait été donnée aux autres enfants.

Plus tard, devenue jeune fille, elle est recherchée en mariage. Il lui faut alors un acte de naissance, l'extrait qu'on lui délivre constate qu'elle est née le 11 octobre 1843 de parents inconnus et qu'elle a reçu les noms de Denise Achet.

Louise Dufour ne veut pas accepter cette naissance irrégulière, N'est-elle pas la fille de la femme Dufour ? La notoriété l'atteste; et, comme il n'y avait pas trois cents jours que son père était mort quand elle a vu le jour, elle a tous les droits possibles à la qualité d'enfant légitime.

A la suite d'enquêtes judiciaires, un jugement déclare en effet que Louise Dufour, inscrite sur les registres de l'état civil de Marmande sous les noms de Denise Achet, est bien la fille légitime des époux Dufour, et ordonne la rectification en ce sens du registre de l'état civil de Marmande.

Tout était pour le mieux; mais voilà qu'une autre pauvre fille, domestique à Agen, s'adresse de son côté à la justice et affirme qu'il y a eu erreur; que l'enfant inscrit à la mairie de Marmande, le 11 octobre 1843, sous le n° 776, avec les noms de Denise Achet n'est autre qu'elle-même; que, dès-lors, c'est elle qu'il y a lieu de déclarer fille légitime des époux Dufour.

Qu'on juge de l'émoi dans lequel une pareille prétention jeta toute la famille. Dans l'intervalle, Louise Dufour s'était mariée, et allait elle-même devenir mère.

La justice examine, compulse tous les registres de l'hospice, se fait représenter jusqu'aux feuilles de comptabilité constatant les paiements faits aux nourrices, et à force de recherches patientes, elle arrive à découvrir qu'à peu de jours de distance, deux enfants du sexe féminin, déposés à l'hospice d'Agen, avaient été envoyés dans la même commune de Seyy-

ches, à deux nourrices portant l'une et l'autre le nom de Gaillard. Seulement, ce nom était pour l'une son nom de fille, pour l'autre son nom de femme.

La pauvre mère s'était trompée de nourrice.

Cette première erreur avait entraîné la seconde. Voyant une petite fille qui avait, à huit jours près, l'âge de la sienne, elle n'avait pas douté que ce ne fût le fruit de ses entrailles.

Or, la justice, après les plus minutieuses investigations, constata que c'était à tort que Louise Dufour avait été déclarée fille légitime de la femme Dufour; qu'elle était orpheline, née de parents inconnus; que la vraie fille de la femme Dufour était bien cette pauvre servante d'Agen qu'elle n'avait jamais vue; que l'une avait été mise en nourrice chez Catherine Gaillard, femme Beaubiac, et l'autre, chez Marie Pommier, femme Gaillard; qu'il y avait eu confusion non pas dans l'inscription des deux enfants, mais dans les renseignements donnés à la mère, et sur la foi desquels elle avait cru reconnaître son enfant dans celui qu'élevait la fille Gaillard, tandis que le sien était élevé par la femme Gaillard. L'infortunée mère résistait à cette conviction, mais les registres en main on suivait la trace de sa vraie fille rentrée à l'hospice en sortant de nourrice, et envoyée ensuite en domesticité, comme on le fait pour toutes les filles délaissées.

Inutile d'ajouter que la mère, qui, pendant plus de vingt ans, avait donné tous ses soins et toute sa tendresse à celle qu'elle croyait sa fille, a refusé de se rendre à l'évidence des raisonnements et des preuves judiciaires, et quand une décision souveraine intervint à la cour d'Agen, elle continua à repousser l'enfant que la justice lui désignait comme étant le sien, mais que son cœur n'adoptera jamais.

On dit même que la pauvre servante qui avait cru retrouver sa mère n'a pu même obtenir de celle à laquelle la loi seule a donné ce titre, l'autorisation nécessaire pour se marier. Elle lui a même fait d'inutiles sommations; la mère n'a jamais répondu.

C'est ainsi qu'à côté d'une génération qui puise sa légitimité légale dans les registres de l'état civil s'élève et grandit une autre génération qui n'entend puiser sa légitime que dans les imprescriptibles sentiments du cœur.

Bibliographie

Librairie Hetzel, 18, rue Jacob.

Nous empruntons au *Journal des Débats* l'article suivant sur les Prix de l'Académie :

LES PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Le public, qui ne peut juger des travaux des corps constitués que par les séances où il est admis, s'imagine souvent que les membres des corps savants n'ont rien à faire qu'à se croiser les bras dans les intervalles de ces séances. Qu'il se détrompe; l'Académie française, par exemple, vient de se livrer à un des labeurs qui demandent le plus à la bonne volonté, aux lumières et au zèle de ses membres. Des débats longs, minutieux, dont le compte rendu serait plein d'intérêt s'ils étaient livrés à la publicité, ont eu lieu depuis bientôt deux mois dans son sein, pour arrêter la liste des livres qu'elle couronne tous les ans. Ce n'est pas une petite affaire que d'avoir à choisir, dans l'énorme bilan de plusieurs années littéraires, les rares ouvrages qui semblent dignes à la célèbre assemblée d'être recommandés par elle aux gens de goût et signalés entre tous comme pouvant être les plus utiles aux mœurs. C'est là une tâche délicate qui engage la responsabilité de tous et de chacun, et je vous prie de croire que cette tâche n'est pas de celles que ces messieurs croient pouvoir remplir à la légère. Cette année elle a occupé de nombreuses séances. Des discussions, quelquefois vives, ont eu lieu entre les membres des diverses commissions qui se sont partagé, après les éliminations faites, l'examen des œuvres qui avaient résisté aux premières épreuves. Il n'est guère de membre de l'illustre corps qui se dégage sur ce point du devoir qui lui incombe. Là, comme dans les corps politiques, il y a quelquefois plusieurs opinions en présence, et il est véritablement fâcheux que les règlements académiques privent le public des détails de ces discussions : le pour et le contre seraient également curieux à connaître quand il a des deux côtés pour défenseurs ou pour contradicteurs les écrivains, les poètes, les orateurs, les romanciers, les critiques, les plus autorisées du pays. Je ne ferai pas de chagrin à l'auteur de *Rocambole*, en disant qu'il n'a pas été question de lui dans tout cela. Ce n'est pas aux œuvres tapageuses que l'Académie pense dans ses heures graves et sérieuses. Il faut qu'un livre soit utile et que, de plus, il soit écrit, comme on dit, en bon français, pour qu'elle daigne lui sourire. L'Académie a eu quelquefois un goût peut-être trop exclusif pour les travaux que j'appellerai difficiles. Elle a recherché souvent ces livres, résultats d'efforts honorables et longs, que le public récompense par beaucoup d'estime, mais qu'il n'arrache pas précisément aux libraires. Pensant avec quelque raison qu'elle doit ses faveurs à ceux-là surtout que la difficulté de leur sujet éloigne des succès d'argent, elle a ainsi réparé plus d'une fois les torts d'un public ou inattentif ou blasé. Cette année, si nous sommes bien informés, l'Académie, tout en restant fidèle à ce bon sentiment, tout en réservant des couronnes bien dues à la *Morale de Plutarque*, de M. Gréard; à *Gustave III et la cour de France*, par M. A. Geoffroy; à *Théodicée, Etudes sur Dieu, la Création et la Providence*, de M. A. Margerie; à *Bossuet, orateur*, de M. Gandar, a cru qu'après avoir signalé aux gens distraits ces œuvres méritantes, que sans elle ils n'auraient peut-être pas remarquées assez vite, elle pouvait pour quelques autres œuvres suivre les indications du public au lieu de les devancer. Elle s'est dit que c'était son droit aussi, en même temps que son devoir, de consacrer en les légitimant par ses suffrages, en y ajoutant l'autorité définitive de son consentement et de ses arrêts, des ouvrages déjà en possession de l'estime et de l'approbation publiques. Les nombreux lecteurs des *Récits d'une Sœur*, souvenirs de famille recueillis par Mme de Craven, seront bien aises de savoir qu'ils ne se sont pas mépris en enlevant plusieurs éditions de ce livre qui n'est presque pas un livre, puisqu'il n'avait pas prévu les lecteurs, mais qui restera parce qu'il est plein de pages nobles et touchantes. Ils se diront qu'en faisant comme eux, c'est-à-dire en mettant de côté tout parti pris contre l'idée dominante de cette œuvre à cause de sa sincérité évidente, les académiciens qui tiennent pour ou contre Rome ont fait, des deux parts, une œuvre pie. Mais où l'Académie française sera universellement bénie, c'est quand on apprendra que, pour la première fois, elle va couronner un journal. Oui, un journal, c'est-à-dire une œuvre collective formant déjà six grands volumes, c'est-à-dire toute une bibliothèque ! Et quel journal ? direz-vous, de quelle couleur, de quelle nuance, de quel parti, de quelle opinion ? Qu'on se rassure. Ce que l'Académie couronne n'est pour faire peur à personne, et pour ne pas laisser plus longtemps au pays des terreurs que l'Académie ne veut pas soulever, je dirai tout de suite que l'opinion du journal que je n'ai pas encore nommé est de celles qui rallient toutes les femmes et même tous les maris en France

Le *Magasin d'Education et de Récréation* va donc, distinction exceptionnelle pour un journal, être couronné par l'Académie ; et s'il faut le dire, à l'honneur de l'œuvre si véritablement distinguée de MM. Jean Macé, P. J. Stahl, Jules Verne et de leurs collaborateurs, seule entre toutes, cette œuvre excellente et charmante a rencontré l'unanimité parmi des esprits illustres qui ne sont pas toujours d'accord sur tous les sujets, mais qui, grâce à Dieu, en fait de morale et de goût, n'ont qu'une voix. Que les jeunes abonnés du *Magasin d'Education* tressaillent d'orgueil : MM. Berryer et de Sacy, M. Dufaure et M. le duc de Noailles, M. Saint-Marc Girardin et M. Cuvillier-Fleury, M. Nisard et M. Prévost-Paradol, le prince et le duc de Broglie, MM. Legouvé et Patin, M. Jules Sandeau et M. Camille Doucet, M. de Ségur et M. de Remusat, M. Villemain et M. Mignet, des juges qui ont le droit d'être difficiles, s'il en fut, et avec eux toute l'Académie, sont de la même opinion en ceci, qu'ils trouvent que leur charmant petit journal est excellent. Et qu'ils fassent grand cas d'un si bel accord, *messieurs et mesdemoiselles* les abonnés du *Magasin d'Education*, car sur tout autre journal que le leur, je crois bien que le même accord ne se referait facilement ni à l'Académie, ni ailleurs.

CHARLES CLÉMENT.

Mal de Dents *Guérison instantanée* par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

LA PRESSE

JOURNAL POLITIQUE, LITÉRAIRE ET FINANCIER.

Partie politique. — MM. Cucheval-Clarigny, rédacteur en chef ; de la Ponterie, Riaux, P. Baragnon, Vrignault, Victor Bonnet, Bauer, Lefèvre, etc., collaborateurs.

Partie littéraire. — MM. L. Énault, Amédée Achard, Ponson du Terrail, Erckmann-Chatrian, etc.

Partie financière. — M. J. Mirès.

Revue théâtrale. — M. Paul de Saint-Victor.

Revue scientifique.—M. L. Figuier.

A partir du 7 octobre, *la Presse* publiera successivement *l'Histoire d'un Paysan*, par **ERKMANN CHATRIAN**; *Marcelle*, par **AMEDÉE ACHARD**, et *le Forgeron de la Cour-Dieu*, par **PONSON DU TERRAIL**.

3 mois, 16 fr., 6 mois, 32 fr., 12 mois, 64 fr.

On s'abonne à Paris, 123, rue Montmartre.

NOTA. — Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — Tirages du 21 septembre 1867.

Obligations foncières 3 *et* 4 % (1853).— Le nº 133,080 gagne 100,000 fr. Le nº 159,771 : 50,000 fr. Le nº 157,655 : 20,000 francs.

Obligations foncières de 500 *f.* 4 % (1863).—nº gagnant dans les 40 séries : 3,996.

Obligations communales 3 %. — Le nº 124,013 gagne..... 100,000 f.

Les nos 135,642 — 64,622 — 60,200 — 68,552 — chacun..... 10,000 f.

et les nos 33,125 — 5,943 — 111,275 — 32,382 — 116,735 — 3,343 — 97,976 — 110,375 — 20,146 — 36,494 — chacun..... 1,000 f.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Le 14 octobre 1867 au tribunal de Gourdon, à 11 heures du matin, aura lieu la vente des biens des époux Valeille. Mise à prix : 7,720 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 26 septembre.)

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef : **AUGUSTE VITU**

Bureaux : 8, *rue des Vieux-Augustins*, 8, *à Paris*

ABONNEMENT D'UN AN

54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAITRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS 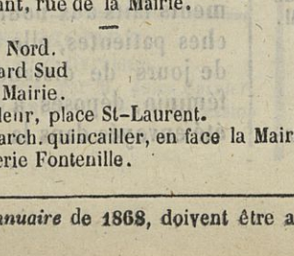 **A ASSIER.**

Départ de Cahors : 11 h. du soir.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

POSTE AUX CHEVAUX

M. **ANDRAL**, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

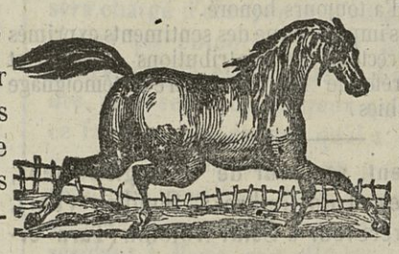

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

TONIQUE STOMACHIQUE **VIN DE BELLINI** APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux **Enfants débiles**, aux **Femmes délicates**, aux **Convalescents**, aux **Vieillards affaiblis** et aussi dans les **Névroses**, les **Diarrhées chroniques**, la **Chlorose**, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.

ENTREPOTS PRINCIPAUX :

Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9. *Paris*, Pharmacie rue de la Feuillade, 7 *Florence*, Ph. Roberts; *Bruxelles*, Ph. Delacre — Dépôts dans les bonnes Pharmacies

A Cahors, Pharmacie VINEL

GUERISON RADICALE DES HERNIES

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes herniaires, à Saumur, (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (*Affranchir*).

A LOUER

1° UN APPARTEMENT

AU 2me ÉTAGE

2° UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

LISTE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS QUI FIGURENT DANS L'ANNUAIRE DE 1867 (*).

PARIS

Gaud, fabricant d'instruments agricoles à Juvisy-sur-Orge, près Paris.
Lacroix, fabricant de semelles de santé, 72-74, passage Choiseul.
Hermann-Lachapelle et Glover, constructeurs de machines, 144, rue du Faubourg Poissonnière.
Luneau, fabricant de presses à copier, 2-4, rue Vauvillers.
Lachapelle (Mme) maîtresse sage-femme, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries)
Richard, orfèvre, 33, faubourg St-Martin.
Thiery (A.) fournisseur des sapeurs-pompiers, 70, rue de Bondy.

BORDEAUX

Louit Frères et Ce, fabricants de chocolats.

TOULOUSE

Huc (Jules), marchand de nouveautés, 32, rue des Marchands.

AGEN

Jaille (Al.) fabricant d'engrais agenais.

DÉPARTEMENT DU LOT

CAHORS

Alix (P.) marchand de nouveautés, rue de la Mairie.
Aymerie, marchand de chaussures, boulevard Sud.
Belmont, fils, tapissier. —
Blanc (G.) marchand de nouveautés, rue de la Préfecture.
Burgalières (J.) negociant, place au Bois.
Bourgeois, marchand tailleur, boulevard Sud.
Bès (Guillaume), entrepreneur charpentier, quai Ségur-d'Aguesseau.
Bouyssou (J.) bijoutier-fabricant, rue de la Mairie.
Capmas, tapissier. —
Calmon, sculpteur, boulevard Nord.
Castanet, lithographe, boulevard Sud
Crayssac, libraire, rue de la Mairie.
Conté (Urbain), teinturier cardeur, place St-Laurent.
Delrieu (Léon), arquebusier, march. quincailler, en face la Mairie.
Delpérier (A.), tapissier, galerie Fontenille.
Duc (fils), pharmacien, rue Fénélon.
Dulac, pharmacien, rue du Lycée.
Delpech et Pasquet, liquoristes, rue de la Préfecture.
Delsol, ferblantier-lampiste, place au Bois.
Edoux et Ce, liquoristes, rue du Portail-au-Vent.
Férando et fils, négociants, a Cabessut.
Filhol (J.) fils, marchand de nouveautés, place du Marché.
Foissac, marchand tailleur, rue de la Préfecture.
Girardeau, Honoré, photographe, boulevard Sud.
Greil, marchand de confections, rue Fénélon.
Godeau, pharmacien, boulevard Sud.
Lubin, Coiffeur-parfumeur, rue de la Préfecture.
Lepetit (E.) épicier-droguiste, —
Lacroix (E.), marchand de parapluies, place du marché.
Laur (N.-B.) marchand de toiles, —
Laytou (A.) imprimeur, rue de la Mairie.
Lourmet, chaudronnier. rue Fénelon.
Mandelli, frères, bijoutiers, boulevard Nord.
Milhet, teinturier-dégraisseur, quai Ségur.
Michelet, marchand de toiles, rue du Portail-au-Vent.
Malirat, coiffeur-parfumeur, boulevard Nord.
Massabie, arquebusier, galerie Fontenille.
Mazelié, fabricant de cierges, rue du pont Valentré.
Pinel, bijoutier-horloger, place du Marché.
Ramondou, serrurier-forgeron, quai Ségur.
Rivière, tapissier, galerie Fontenille.
Ruffin, ferblantier-lampiste, place du Marché.
Sabrié, tailleur, rue de la Mairie.
Sambin et Besançon, fondeurs, faubourg St-Georges.
Tulle, jeune, horloger, boulevard Sud.
Vincens, pépiniériste-horticulteur, rue de l'évêché.

GOURDON

Cabanès (Théodore), pharmacien, sur le tour de ville.
Lacambre, libraire, photographe, faubourg Ste-Claire.

SALVAC

Baldy et fils, fabricants d'horloges.

(*) Les annonces pour l'*Annuaire* de 1868, doivent être adressées à M. Laytou, imprimeur à Cahors.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

LUBIN

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,

MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :

Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. *(Ne souriez pas, S. V. P., le fait est exact !.....)*

Avis aux Dames et aux Messieurs :

Voulez-vous être bien *coiffés ?* suavement *parfumés ?* gracieusement *cravatés ?* poussez une pointe chez moi!.....

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.